Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 45 (1900)
Heft: 9

Artikel: Emploi de l'artillerie dans le combat
Autor: Pagan
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-337767

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

EMPLOI DE L'ARTILLERIE DANS LE COMBAT

AVANT-PROPOS

Sous ce titre, nous avons voulu présenter à nos camarades de langue française un ensemble des principes qui forment a base de la tactique de l'artillerie allemande. Ces principes sont renfermés dans le *Règlement d'exercice pour l'artillerie de campagne*, adopté le 10 août 1899, où l'on trouve résolues plusieurs questions importantes discutées en Suisse, telles que : nécessité des obus dans l'approvisionnement des batteries, introduction des obusiers légers de campagne, organisation des échelons de munitions pour les batteries à tir accéléré, suppression de l'artillerie de corps.

Nous avons reproduit textuellement, pour ne pas en atténuer la valeur, toutes les dispositions dont la connaissance nous a paru indispensable et nous n'avons laissé de côté que l'introduction et la tactique spéciale de l'artillerie à cheval en liaison avec la cavalerie.

A l'ordre adopté par le règlement allemand dans sa quatrième partie, intitulée *Le combat*, qui renferme un très grand nombre de sous-titres d'égale valeur, nous avons préféré un groupement des diverses prescriptions tactiques en quatre chapitres :

D'abord les *Principes généraux* relatifs à la tactique de l'artillerie, comme à l'emploi des batteries de canons, des batteries d'obusiers et des divers projectiles.

Ensuite le *Rôle général de l'artillerie dans le combat*, avec tout ce qui concerne l'offensive, y compris la poursuite, et ce qui regarde la défensive, en y rattachant la retraite.

Le combat et ses phases étant ainsi sous les yeux du lecteur, on a abordé ce qui a trait à la conduite de l'artillerie en indiquant d'abord le rôle des chefs sous le titre de *Commandement de l'artillerie*, puis en groupant sous le nom de *Mesures d'exé*

cution ce qui regarde les reconnaissances, le choix et l'occupation des positions, la conduite du tir, le service des munitions et les remplacements de toute espèce.

Pour l'intelligence du texte, il convient de rappeler au moins les grands traits de l'organisation de l'artillerie allemande. Les voici :

Il n'y a plus d'artillerie de corps, toute l'artillerie de campagne ayant été formée en brigades de deux régiments, attachées chacune à une division. Le régiment se compose de deux groupes de trois batteries à six pièces de 7,7 cm. Dans chaque corps d'armée, l'un des groupes est doté de l'obusier de campagne de 10,5 cm. Le nombre des batteries est donc de 24, dont trois d'obusiers par corps d'armée à deux divisions, au total 144 pièces, soit 5,7 pièces pour 1000 fusils. Dans les colonnes de marche, l'artillerie prend les $^2/_5$ de la profondeur des troupes combattantes.

La quantité de munition par pièce ayant été augmentée, on a créé les *colonnes légères de munitions* pour alléger les batteries de combat et simplifier la tâche des commandants de groupe. Il y a une colonne légère par régiment. De plus, le régiment comprenant le groupe d'obusiers possède une colonne légère supplémentaire complète. Chaque colonne légère se compose de :

2 sections de shrapnels, chacune à 3 subdivisions de 2 caissons (6 caissons);

1 section d'obus à 3 subdivisions de 3 caissons (9 caissons);

1 chariot de batterie;

1 fourragère;

1 fourgon à vivres.

Les caissons d'une colonne légère sont ainsi au nombre de 21, à 88 projectiles.

L'échelonnement des munitions est le suivant :

Batterie de combat	6 avant-trains à 36 shrapnels .	216	480
	3 caissons à 88 shrapnels. . .	264	
Echelon	3 caissons à 88 shrapnels. . .	264	300
	1 av.-train de chariot de batterie avec 36 obus.	36	

La batterie de canons a 744 shrapnels et 36 obus, soit 780 coups.

Colonne légère de munitions	2 sections de shrapnels (12 cais.)	1056	1848
	1 section d'obus (9 caissons). .	792	

Il y a ainsi 1088 coups par batterie de canons dans les régiments à six batteries de canons, ou 181 $^1/_3$ coups par pièce. Il y a environ 198 coups par pièce, si on tient compte de l'approvisionnement relativement plus considérable des régiments accompagnés d'obusiers.

Pour l'obusier, le projectile principal est l'obus. Toutefois la batterie d'obusiers transporte 326 shrapnels et seulement 192 obus. Par contre, la colonne légère de munitions pour obusiers compte 1044 obus et 174 shrapnels. Il y a donc dans la batterie 54 shrapnels et 34 obus par obusier, soit 88 coups, tandis qu'avec la munition de la colonne on trouve 92 obus et 64 shrapnels, ou 156 coups par obusier.

Si l'on admet que la colonne de munitions pour obusiers a le même nombre de voitures que celle des canons, on comptera 58 coups par caisson, dont 24 pour l'avant-train.

La colonne légère de munitions pour une division de cavalerie a deux subdivisions de shrapnels et une subdivision d'obus, chacune à trois voitures.

On dispose ainsi de 196 coups par canon du groupe des deux batteries à cheval.

Le corps d'armée dispose en outre de *colonnes de munitions d'artillerie*, formant deux groupes ou échelons, chacun à quatre colonnes.

Le premier échelon suit les troupes combattantes à une demi-journée de marche et peut ainsi parvenir sur le champ de bataille le même jour. Le second échelon est à une ou une journée et demie de marche, et peut arriver encore dans la nuit ou le lendemain matin sur le champ de bataille. Le deuxième groupe reste en liaison avec les dépôts de munitions des étapes.

TABLE DES MATIÈRES

Emploi de l'artillerie dans le combat.

I. Principes généraux.

II. Rôle général de l'artillerie dans le combat.

1. *Offensive.*
   - *a)* Combat offensif.
   - *b)* Attaque de positions de campagne fortifiées.
   - *c)* Poursuite.
2. *Défensive.*
   - *a)* Combat défensif.
   - *b)* Retraite.

III. Commandement de l'artillerie.

IV. Mesures d'exécution.

1. *Formation sur une place de rassemblement.*
2. *Reconnaissance de la position de tir.*
3. *Choix de la position de tir.*
4. *Marche d'approche et établissement des batteries sur la position reconnue.*
5. *Changement de position de tir.*
6. *Conduite du feu.*
   a) Principes généraux.
   b) Direction du feu et contrôle des effets du tir.
7. *Remplacement des munitions*
   a) Batteries.
   b) Colonnes légères de munitions.
   c) Colonnes de munitions d'artillerie.
8. *Remplacement de personnel et de matériel*

I

Principes généraux.

279. D'ordinaire, c'est l'artillerie de campagne qui commencera le combat. Dans la plupart des cas, il est important d'entrer en action dès l'abord avec un nombre de pièces supérieur à celui de l'ennemi et de mettre en jeu le plus tôt possible les effets de feux de masses. L'emploi par régiment ou par groupe est la règle. Il y a intérêt à laisser les unités réunies ; mais le groupement des deux régiments de la même brigade n'est pas toujours nécessaire ni même avantageux. L'action de batteries isolées est l'exception. Des circonstances tout à fait spéciales peuvent seules justifier l'emploi de l'artillerie par section.

280. Le choix de la première position d'artillerie dépend des intentions du commandant des troupes ; celui-ci doit donc faire connaître ses intentions au commandant de l'artillerie et lui donner des ordres sur la quantité d'artillerie à déployer dès l'abord, la position à occuper et le moment de l'entrée en action.

281. On utilisera le feu de l'artillerie surtout à des distances supérieures à celles de la zone des feux efficaces de l'infanterie. On admettra comme règle absolue que le concours de l'artillerie ne doit jamais faire défaut à l'infanterie. Aux moments décisifs, l'artillerie ne doit pas craindre d'affronter le feu d'infanterie le plus vif.

282. En principe, on protégera l'artillerie contre les feux de l'infanterie adverse au moyen de fractions d'infanterie poussées en avant. L'artillerie n'a généralement pas besoin d'un soutien spécial. Toute troupe voisine des batteries menacées est tenue de leur porter secours.

Sans préjudice des mesures prises par les autres armes, la propre vigilance de l'artillerie doit en garantir la sécurité. On veillera surtout sur les ailes non appuyées. Les mesures nécessaires d'exploration dépendent des commandants de l'artillerie, néanmoins les commandants des batteries d'aile sont sans autre avis responsables de la sûreté sur leur flanc.

283. Si la cavalerie ennemie envahit une batterie, celle-ci continue avec les armes portatives une lutte qui n'est pas sans espoir de succès. Officiers et canonniers se placent pour cela derrière les pièces et les voitures.

284. Une batterie qui a épuisé ses projectiles ne se retire pas du combat ; elle attend, dans sa position de tir, l'arrivée de munitions.

Les batteries au feu ne sont pas relevées ; elles sont renforcées par de nouvelles batteries. Même de fortes pertes ne sont pas une raison suffisante pour justifier l'abandon de la position. Les mouvements rétrogrades sont, en principe, commencés au pas.

285. Le tir par-dessus les troupes amies doit, autant que possible, être évité dans les positions d'où on ne découvre pas bien le terrain en avant. S'il devient nécessaire de tirer par-dessus des troupes amies, il faut, surtout quand elles sont en mouvement, veiller spécialement, dès qu'elles courent le danger d'être atteintes, à diriger le feu contre d'autres objectifs ou à interrompre momentanément le tir.

286. On protégera l'artillerie au moyen d'épaulements partout où le temps disponible le permettra, même dans l'offensive. On fera surtout usage de retranchements de pièces dans les positions mises en état de défense. On ne fera d'épaulements pour les caissons ou les avant-trains que dans les positions préparées longtemps à l'avance ou dans la guerre de siège.

Pour diminuer les pertes, il est avantageux, sous le feu de l'ennemi, de faire agenouiller le personnel de la batterie.

287. Les batteries de canons sont employées contre tous les objectifs, à l'exception de ceux qui sont protégés par des abris très résistants. Contre ces derniers, on se servira des batteries d'obusiers. Ces pièces sont très efficaces contre des buts placés immédiatement derrière des couverts, contre les localités, etc., de même que contre toute espèce d'objectif.

Les obusiers de campagne étant surtout destinés à ces tâches spéciales, on ne les engagera au début à côté des canons que si on ne prévoit pour eux aucun emploi répondant mieux à leurs qualités propres.

288. En dehors de leur emploi avec les divisions de cavalerie, les batteries à cheval conviennent par excellence à porter rapidement secours sur un point menacé ou à exploiter une situation favorable de combat.

289. Le tir direct est la règle. On n'aura recours au tir indirect que si la situation tactique ou le terrain obligent à masquer les pièces. Dans certains cas, le tir indirect permet d'obtenir des effets très appréciables, sans qu'on ait à montrer ses propres forces et à s'exposer à des pertes.

322. Le shrapnel fusant est le projectile essentiel de l'artillerie de campagne contre tous les buts animés, tant que ceux-ci ne sont pas défilés derrière des couverts ou placés sous des abris.

Le shrapnel percutant sert soit au réglage du tir, soit à la défense rapprochée.

L'obus fusant est employé contre les buts animés défilés derrière des couverts ou placés sous des abris. L'efficacité de l'obusier de campagne l'emporte à ce point de vue sur celle du canon.

L'obus percutant sert au réglage du tir et à la défense rapprochée quand on n'a pas le temps d'exécuter de changement de projectile ; on l'emploie aussi à défaut de shrapnels.

Les deux espèces de projectiles peuvent encore être tirés percutants sur les buts animés, au delà de la limite extrême du tir fusant ; dans ce cas, il faut donner la préférence à l'obus. Les projectiles percutants des deux bouches à feu de campagne, canon et obusier, sont propres à détruire tous les buts résis-

tants. Le shrapnel et l'obus ont dans ce cas à peu près la même efficacité ; toutefois les dégâts occasionnés par les obus dans les constructions sont plus considérables. L'efficacité de l'obusier de campagne pour cet usage est notablement supérieure à celle du canon, surtout avec l'obus percutant à retard.

On détruira les abris très résistants avec l'obus à retard de l'obusier de campagne, en employant le tir courbe. Pour pouvoir utiliser toute la force de pénétration du projectile, il convient de choisir la position des batteries d'obusiers à une distance qui ne soit pas inférieure à 2100 m.

Les shrapnels des deux calibres produisent des effets incendiaires, qu'on ne peut obtenir sûrement avec les obus.

323. La masse des obus du canon de campagne se trouve dans les colonnes légères de munitions. La raison en est que l'emploi de ce genre de projectiles doit être considéré comme exceptionnel. Ce ne sont guère que des groupes isolés qui recevront, en liaison avec des batteries d'obusiers, des missions en comportant l'emploi.

324. Les commandants d'artillerie qui sont au feu doivent surveiller constamment le terrain en avant d'eux et sur leurs flancs. Ils disposent souvent à cet effet des observateurs, au voisinage de leur troupe, sur des points appropriés du terrain, dans des maisons, etc.

La surveillance du terrain en avant prend une importance considérable lorsqu'on tire d'une position masquée. Il convient alors de se garder d'une surprise : il faut aussi éviter de compromettre par son feu la sécurité des troupes amies manœuvrant en avant.

II

Rôle général de l'artillerie dans le combat.

1. Offensive.

a) *Combat offensif.*

342. Dans le combat offensif, on distingue en principe le combat de rencontre et l'attaque d'un ennemi déjà déployé.

343. Dans le combat de rencontre, la colonne se développe de toute sa profondeur contre un adversaire qui se déploie aussi lui-même à partir de la même formation. L'avant-garde a pour mission d'assurer au gros de la colonne le temps et l'espace nécessaires à son mouvement. Ce devoir incombe dans une mesure prédominante à l'artillerie. Mieux cette arme réussira à mener tout d'abord le combat sans qu'il soit nécessaire d'engager des forces importantes d'infanterie, plus elle donnera de liberté au commandant des troupes pour prendre ses décisions.

Pour la conduite ultérieure de l'attaque, il importe au plus haut point que l'artillerie ennemie ait été au début réduite à l'impuissance. La rapidité des mouvements et la promptitude du réglage du tir peuvent assurer une supériorité telle que l'ennemi ne parviendra que difficilement à se relever dans la suite.

Cette tâche est facilitée quand le déploiement des troupes amies est opéré plus tôt que celui de l'adversaire. Si, au contraire, l'ennemi a la priorité dans son déploiement, ou s'il se trouve en partie déjà en position, il sera nécessaire de retarder la lutte décisive de l'artillerie, autant qu'on pourra le faire sans

compromettre la sécurité du déploiement du gros. On n'entamera cette lutte que lorsqu'on disposera d'un nombre de pièces à peu près égal à celui de l'ennemi.

344. Dans l'attaque contre un ennemi complètement déployé, dont la position a peut-être été renforcée par des travaux de défense, il faut qu'au moment où on entame la lutte, le déploiement des troupes amies soit terminé dans ses parties essentielles, et que la masse principale de l'artillerie soit prête à entrer en action.

L'attaque projetée n'a des chances de succès que si elle réussit à prendre la supériorité du feu tout d'abord dans la lutte d'artillerie. Pour cela, il faut, autant que possible, mettre toutes les batteries en action en utilisant complètement l'espace disponible.

La difficulté de traverser un terrain commandé par le feu de l'artillerie peut obliger à profiter de l'obscurité pour exécuter la marche d'approche. Dans ce cas, on cherchera à s'établir dès la veille à la limite de la portée efficace du feu de l'adversaire ; on amènera de nuit les pièces sur la position choisie et autant que possible préparée, et on ouvrira le feu au point du jour.

345. La distance de l'ennemi à laquelle la première position de l'artillerie doit être choisie dépend des intentions du commandant, de la situation tactique, du terrain et de l'état atmosphérique. On la prendra toujours aussi rapprochée de l'ennemi que les circonstances le permettront. Si la première position est trop éloignée pour qu'on puisse écraser l'artillerie ennemie, on avancera à une portée plus efficace.

346. Dès que la supériorité sur le feu de l'artillerie ennemie est acquise et que le commandant des troupes a désigné le secteur contre lequel il veut diriger l'attaque décisive, on concentre sur ce dernier un feu d'artillerie écrasant, dirigé autant que possible de positions enveloppantes. En même temps, une partie des batteries aura pour mission de contenir l'artillerie ennemie, particulièrement celle qui peut agir sur le terrain de l'attaque. Aussi pendant l'exécution de l'attaque, le concours de l'artillerie est nécessaire dans la plus large mesure. Si de nouvelles batteries ennemies entrent en ligne, ou si des batteries déjà engagées reprennent la lutte contre l'artillerie de l'attaque, il faut néanmoins continuer à diriger la masse principale des feux de manière à soutenir l'attaque de l'infanterie.

Il est avantageux de pouvoir battre le point d'attaque à partir d'une position ayant des vues dominantes ou obliques, car alors il est inutile d'opérer un changement de position tant que les conditions du tir (distinction facile entre amis et ennemis, dispersion du tir, observation des coups) sont telles qu'on n'a pas à craindre de mettre en danger les troupes assaillantes. Dès que l'infanterie de l'attaque se rapproche des positions ennemies, il faut aussi prendre sous le feu le terrain en arrière de celles-ci, pour rendre plus difficile l'entrée en ligne des réserves de la défense.

La juste répartition des rôles dans cette période de la lutte est une des tâches les plus importantes du commandant supérieur de l'artillerie. Elle exige la pleine connaissance des intentions du commandant des troupes et une appréciation nette de la situation tactique.

347. Pour faciliter l'attaque de l'infanterie, il y a intérêt à faire accompagner sa marche en avant par des batteries isolées ou des groupes jusqu'aux distances les plus rapprochées et les plus efficaces. L'appui, surtout moral, que

l'attaque en reçoit compense amplement les pertes auxquelles l'artillerie s'expose en accompagnant ainsi l'infanterie.

348. En cas de succès, on poursuit d'abord par le feu. Là, le concours de l'artillerie doit être assuré de la manière la plus large. Dès que le succès est confirmé, une partie de l'artillerie doit se hâter d'occuper la position conquise pour soutenir l'infanterie qui s'y installe. C'est là une des circonstances où tout commandant d'artillerie, même sans qu'aucun ordre lui soit parvenu, doit prescrire de sa propre initiative un changement de position.

Dès que l'ennemi en retraite sort de la zone des feux les plus efficaces, la masse de l'artillerie suit à une allure rapide, inonde l'adversaire de ses feux et l'empêche de s'arrêter et de se rassembler.

A ce moment, où tout s'entasse sur la position conquise et où tous les efforts ont pour objet d'enlever à l'ennemi ce qui reste de ses dernières forces de résistance, toutes les considérations relatives à l'étendue du front d'une batterie disparaissent, et, s'il le faut, on réduit les intervalles entre les pièces à ce qui est strictement nécessaire pour le service des bouches à feu.

349. En cas d'insuccès de l'attaque de l'infanterie, l'artillerie, notamment celle qui s'est le plus avancée, doit couvrir l'infanterie en retraite et empêcher la poursuite de l'ennemi.

b) *Attaque de positions de campagne fortifiées.*

350. Tous les retranchements de campagne dont la garnison n'est pas défilée aux vues seront le plus rapidement et le plus efficacement battus par le feu à shrapnels.

351. Les retranchements dont les défenseurs ne sont pas visibles et se trouvent probablement sous la protection d'abris seront battus par des batteries d'obusiers de campagne, secondées par le feu à obus de batteries de canons.

L'emplacement et le genre des retranchements, surtout leur degré de résistance, ne seront en général pas clairement reconnaissables pour l'attaquant. Leur reconnaissance obligera par suite les commandants des troupes et les commandants supérieurs de l'artillerie à prendre des mesures importantes, soit déjà avant le combat, soit au début de l'action et pendant la lutte d'artillerie. Il conviendra, par exemple, d'envoyer des officiers munis de cartes et de bonnes jumelles en avant, sur les flancs et les derrières, en des points offrant de bonnes vues. Ces officiers auront à déterminer la situation, l'étendue et l'organisation de la position ennemie. La connaissance des principes en honneur chez l'adversaire pour la mise en état de défense des positions facilitera cette tâche. Les mouvements de troupes à l'intérieur de la position, de même que le feu de l'artillerie de la défense fourniront souvent des indications utiles. Les observations seront consignées dans des croquis accompagnés de remarques explicatives. Des esquisses perspectives du genre le plus simple seront avantageusement jointes aux croquis topographiques. Ces rapports, de même que les renseignements fournis par les reconnaissances des autres armes ou des ballons captifs permettront de se faire une idée de la position ennemie et d'en apprécier la valeur. Ils faciliteront beaucoup la reconnaissance ultérieure des divers secteurs.

352. Les dispositions de l'attaque de la position doivent être réglées méthodiquement. Une direction d'ensemble du feu de l'artillerie, même dans les grandes unités, est nécessaire.

Il importe de choisir soigneusement des positions de feu bien abritées, d'exécuter les terrassements complémentaires, de déposer dans les emplacements de batteries une quantité de munition suffisante, d'organiser des postes d'observation et de prendre des mesures pour la transmission rapide des ordres. Si on peut disposer d'appareils optiques, de téléphones, etc., on en fera usage.

353. Contre les ouvrages les plus importants et les plus forts ou contre le point d'attaque, on placera les groupes d'obusiers. Si on ne peut déterminer, dès le début du combat, contre quelle partie de la position il faut employer les obusiers, il est bon de les garder provisoirement en réserve.

354. On ne dirigera le feu contre les points d'appui de la position qu'après qu'on aura acquis la supériorité sur l'artillerie de la défense. On cherchera alors à concentrer un feu puissant sur les parties de la position les plus importantes par leur site et par les intentions du commandant supérieur, tout en jetant le trouble dans les secteurs voisins et en empêchant l'artillerie de la défense de reprendre la lutte.

Il ne faut pas perdre de vue que le tir d'une grande quantité de munition contre des retranchements de campagne non occupés ou faiblement garnis n'a pas une efficacité proportionnée à la dépense de munition. On doit craindre que ce soit aussi le cas dès que le défenseur pourra remarquer que le combat se compose de deux actes nettement distincts : une longue préparation par le feu de l'artillerie et une attaque subséquente de l'infanterie. L'effet de l'artillerie contre les points d'appui sera maximum lorsqu'en les attaquant avec l'artillerie on fera en même temps aborder et envelopper les positions ennemies par l'infanterie, de manière à forcer le défenseur à occuper sa position et à découvrir ses troupes. C'est une des tâches essentielles du commandant que d'obtenir une action combinée en déployant l'infanterie d'après les progrès du combat d'artillerie qui assure la protection de ce déploiement.

355. Dès que le défenseur se montre, on passe au tir à shrapnels et on bat aussi le terrain qui se trouve en arrière de la ligne de feux ennemie, surtout sur les points qui se manifestent comme les foyers principaux de la lutte d'infanterie.

c) *Poursuite.*

361. Aussitôt qu'après la réussite de l'attaque décisive les batteries sont arrivées sur la position ennemie, l'artillerie de campagne doit spécialement être employée sans réserve à exploiter le succès dans la poursuite. Unissant la rapidité des mouvements à la puissance du feu, elle convient tout particulièrement à cette mission.

362. La première phase de la poursuite consiste en un mouvement général du vainqueur en avant, mouvement qui se continue autant que les forces le permettront. Pour cela, il faut avant tout mettre et maintenir en action toute l'artillerie et la pousser aux distances les plus efficaces. Elle empêchera l'ennemi de prendre de nouvelles positions et dirigera son tir sur les colonnes qui se retireraient en ordre. On procédera ainsi même aux plus grandes distances ; souvent l'artillerie aura intérêt à prendre comme objectif les fractions les plus éloignées des troupes, car c'est là que la débandade commence le plus facilement.

Il sera fréquemment nécessaire de renoncer à maintenir les liens tactiques. Il importe avant tout d'avancer rapidement, et toutes les mesures sont permises

pour obtenir ce résultat. Il est impossible de donner en tous détails les ordres relatifs aux changements de position ; c'est à l'initiative des chefs subordonnés, y compris les commandants de batterie, à y suppléer.

Les feux de flanc sont particulièrement efficaces. Pour exercer une action sur la ligne de retraite, une artillerie très mobile (artillerie à cheval) agissant de concert avec la cavalerie peut rendre les meilleurs services.

Les commandants supérieurs de l'artillerie ne doivent pas perdre de vue qu'un ravitaillement abondant en munitions est la condition première d'une poursuite sans ménagement.

2. **Défensive.**

a) *Combat défensif.*

356. Dans la défense, c'est l'emploi judicieux du terrain qui permet de donner au feu son efficacité maximum.

La reconnaissance préalable approfondie de la position, l'amélioration des moyens de communication à l'intérieur de celle-ci, la détermination des distances, surtout de celles des emplacements favorables à l'artillerie ennemie, ainsi que de celles des accidents du sol dans la direction présumée de l'attaque de l'infanterie, sont des avantages sérieux dont le défenseur doit profiter dans la mesure où le temps disponible le lui permet.

357. Dans la plupart des cas, il sera avantageux de faire prendre à l'artillerie une position préparatoire, même si la position de combat est renforcée par des retranchements. C'est ainsi seulement qu'on pourra être sûr que l'artillerie fera face à l'attaque avec un front correct et ne sera pas bientôt obligée d'exécuter des changements de position. En procédant ainsi, on empêchera mieux l'ennemi de se rendre compte, avant le commencement du combat, des mesures prises par la défense et des intentions de celle-ci.

Dans la préparation des positions, on fera le plus large emploi des masses couvrantes en terre. Si on en a le temps, on élèvera des masques, on améliorera le champ de tir en abattant des haies et des arbres, etc. Il est d'une importance capitale de préparer des dépôts de munition à proximité immédiate des pièces.

On occupera les emplacements de tir dès que la direction de l'attaque sera connue dans ses grandes lignes, et autant que possible avant que l'ennemi ait amené ses batteries en position.

Parfois on pourra employer avec succès un feu flanquant d'artillerie pour battre un angle mort en avant de la ligne de combat.

358. En général, le premier coup de canon ne sera tiré que sur l'ordre du commandant des troupes. On évitera d'ouvrir prématurément le feu à une trop grande distance et sur de faibles subdivisions ennemies, car en agissant ainsi on faciliterait à l'assaillant la reconnaissance de la position occupée.

359. En règle générale, on entamera d'abord la lutte avec l'artillerie de l'assaillant et, pour obtenir la supériorité, il faudra mettre en action, dans la plupart des cas, toute l'artillerie de la défense.

Si, avant le commencement de l'attaque d'infanterie, l'artillerie ennemie se montre à ce point supérieure que la continuation de la lutte d'artillerie paraisse sans espoir de succès, on peut, sur l'ordre du commandant des troupes, retirer momentanément du feu les batteries engagées.

Les dispositions générales pour repousser l'attaque d'infanterie sont ordonnées par le commandant des troupes. Dès que l'infanterie de l'attaque se porte

en avant, l'artillerie de la défense doit la prendre comme objectif, sans se préoccuper du feu de l'artillerie ennemie et, s'il est nécessaire, en abandonnant ses couverts. Autant qu'on le pourra, on occupera en même temps les batteries adverses, mais l'essentiel est, d'une maniere absolue, la lutte contre l'attaque de l'infanterie.

Si on a retiré du feu les batteries pendant la lutte d'artillerie, celles-ci doivent, dès que l'adversaire se porte en avant pour l'attaque décisive, entrer toutes immédiatement en action contre l'infanterie de l'attaque, même sans ordre spécial et sans se préoccuper du feu de l'artillerie ennemie. Dans ce cas, il peut être particulièrement avantageux d'installer par surprise sur d'autres emplacements des batteries isolées.

360. Si malgré tout l'attaque réussit, une partie de l'artillerie s'efforce d'empêcher l'arrivée des batteries ennemies sur la position qu'on a perdue, tandis que les autres batteries de la défense concentreront leur feu sur l'infanterie qui est arrivée dans la position et aideront les réserves à en chasser l'ennemi. C'est une phase du combat où il faut jusqu'au dernier moment faire preuve d'une ténacité inébranlable. Cette ténacité doit être tenue en honneur au plus haut point, même si elle a pour conséquence la perte des pièces.

b) *Retraite.*

363. Lors de la rupture volontaire d'un combat ou en cas d'issue fâcheuse de la lutte, l'artillerie peut rendre les plus grands services en tenant tête à l'ennemi et en le couvrant de ses feux sans se préoccuper de la perte possible de ses pièces.

En terrain découvert, elle seule peut maintenir l'ennemi assez loin des colonnes de marche qui se forment dans des conditions déjà difficiles ; elle rend ainsi exécutable une retraite en bon ordre.

364. Pour couvrir une retraite, les positions en arrière de défilés sont particulièrement avantageuses, de même que celles qu'on peut abandonner à l'abri des vues.

On veillera tout particulièrement à s'assurer d'une quantité de munition suffisante, à reconnaître soigneusement les chemins de retraite ; on cherchera des routes parallèles pour se porter sur les positions de repli. On choisira judicieusement le moment de commencer le mouvement de retraite, surtout s'il faut l'exécuter par échelons.

Pour éviter les encombrements, on fera prendre les devants en temps convenable aux échelons de munitions et aux fractions des colonnes de munitions qui se seraient portées en avant.

On surveillera les flancs avec le plus grand soin, car c'est là que la retraite peut être le plus sérieusement menacée.

On facilitera beaucoup la retraite en occupant les positions de flanc qu'on pourra trouver.

III

Commandement de l'artillerie.

274. Dans la division, le commandement supérieur de l'artillerie appartient au commandant de la brigade d'artillerie. La situation du commandant d'un régiment, d'un groupe ou d'une batterie vis-à-vis du commandant de la troupe

à laquelle son unité est attachée est la même que celle du commandant de la brigade d'artillerie vis-à-vis du commandant de division.

Nous désignerons sous le nom de commandant de l'artillerie l'officier d'artillerie le plus élevé en grade d'un corps de troupes indépendant.

275. Pendant les marches ou les rassemblements préparatoires au combat, le commandant de l'artillerie se tient auprès du commandant des troupes. Il reçoit de celui-ci les premiers ordres pour le combat. Il prend alors le commandement direct de son unité ou, si cette dernière est fractionnée, le commandement de la portion la plus considérable. Il reste néanmoins avec le commandant des troupes en communication constante pour le tenir au courant de l'action de ses batteries et pour pouvoir être lui-même renseigné sur la marche du combat, même dans les divisions voisines. Les commandants subordonnés se tiennent en principe avec leur troupe. On accélère la transmission des ordres en les appelant, avant le commencement de l'action, en tête de l'artillerie de la colonne ou auprès du commandant de l'artillerie.

276. Dans certains cas, tels que l'attaque d'une position organisée, le commandant du corps d'armée peut remettre au plus ancien des deux commandants de brigade d'artillerie la direction d'ensemble du combat d'artillerie.

Si une division reçoit un renfort d'artillerie, celui-ci passe sous les ordres du commandant de la brigade d'artillerie.

Les groupes et les batteries qui, au cours du combat, viennent prendre position dans la zone d'une autre unité, passent sous les ordres du chef de cette unité. Les commandants de brigade d'artillerie ont à régler les nouveaux rapports de commandement. S'il se forme une ligne d'artillerie avec des unités de plusieurs divisions ou de plusieurs corps d'armée, le commandant d'artillerie le plus ancien répartit le terrain entre elles et dirige le feu en tenant compte toutefois de la mission précédemment assignée aux diverses unités. Une intervention pareille peut devenir nécessaire quand des groupes éloignés les uns des autres et appartenant à des unités différentes ont à battre le même objectif. Les mesures de ce genre doivent être immédiatement portées à la connaissance du commandant des troupes.

Lors d'un changement de position, on cherchera à reconstituer les unités disloquées.

277. Le commandement d'une batterie et, dans la mesure du possible, celui du groupe, s'exerce à la voix, au moyen de sonneries ou par des gestes. Dans les unités plus élevées, on emploie les ordres et les instructions.

On évitera de faire usage de sonneries dans le combat.

278. Pour assurer la transmission rapide des ordres et des rapports, les chefs d'artillerie de tout grade doivent constamment faire connaître à leurs supérieurs et subordonnés immédiats le point où ils se trouvent.

Chaque commandant d'artillerie doit disposer, pour le service d'agents de liaison ou d'éclaireurs de terrain, de quelques cavaliers qui marchent dans son voisinage.

Les missions importantes sont confiées à des officiers auxquels on donne une escorte, s'il est nécessaire.

(A suivre.)